

# Autour du Lac de Caramany



Une randonnée proposée par P.O Express

Une belle approche du Lac de Caramany avec des points de vues sur le parcours.



Randonnée n°3156614

<b>Durée :</b>	3h20	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	9.87km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	233m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	233m	<b>Région :</b>	Pyrénées
<b>Point haut :</b>	378m	<b>Commune :</b>	Caramany (66720)
<b>Point bas :</b>	179m		

## Description

Garez-vous au niveau de la cave coopérative de Caramany.

Randonnée balisée Jaune.

**(D/A)** De la cave coopérative, remontez Sud la Route D21 en direction du village de Caramany. Après un virage serré, continuez quelques mètres sur la route avant de l'abandonner pour prendre le sentier qui monte à droite.

**(1)** Poursuivez. Laissez la Rue du Bousquet qui part à 180° à droite afin de rejoindre "Grand Rue". Prenez à droite sur quelques mètres puis de nouveau à droite sur la Rue de la Poste. Suivez la sans cesse et prenez en face à l'intersection de trois rues afin de déboucher sur une nouvelle intersection.

**(2)** Prenez en face et restez sans cesse sur la piste. Passez un captage d'eau et délaissiez les sentiers latéraux afin d'arriver à une intersection goudronnée.

**(3)** Laissez la route à droite pour suivre l'itinéraire à gauche. En bout de route, prenez à droite et franchissez un ruisseau.

**(4)** Virez à droite Nord-Est et atteignez un carrefour en T.

**(5)** Prenez à gauche la piste DFCI F164 et rejoignez une jonction de sentiers balisés.

**(6)** Descendez en face et rejoignez une nouvelle jonction de sentiers balisés après quelques lacets en passant sous une ligne électrique.

**(7)** Prenez à 180° à droite. Plus loin, passez sous la ligne Haute Tension et continuez de suivre sans cesse la piste jusqu'à rejoindre la route D21.

**(8)** Suivez-la afin de terminer votre escapade en rejoignant la cave coopérative **(D/A)**.

## Points de passages

**D/A Cave coopérative de Caramany. Lac sur l' - Agly (fleuve)**

N 42.738353° / E 2.568295° - alt. 198m - km 0

**1 Abandon Route D21**

N 42.735213° / E 2.568514° - alt. 220m - km 0.41

**2 Intersection**

N 42.734277° / E 2.568354° - alt. 262m - km 0.8

**3 Intersection goudronnée**

N 42.736221° / E 2.560733° - alt. 271m - km 2.9

**4 Ruisseau**

N 42.735215° / E 2.55312° - alt. 283m - km 3.93

**5 Carrefour en T**

N 42.739738° / E 2.556842° - alt. 299m - km 4.62

**6 Jonction de sentiers**

N 42.742259° / E 2.549804° - alt. 365m - km 5.71

**7 Jonction de Sentiers - Lac de Caramany**

N 42.747465° / E 2.54834° - alt. 210m - km 7.47

**8 Jonction D21**

N 42.740823° / E 2.563972° - alt. 197m - km 9.17

**D/A Cave coopérative de Caramany**

N 42.738365° / E 2.568285° - alt. 198m - km 9.87

## Informations pratiques

Une vidéo de cette randonnée se trouve sur le lien suivant <https://www.youtube.com/watch?v=vxggA08r...>

## A proximité

Le Village de Caramany, connu pour son vin, à visiter.

GRP® Tour des Fenouillèdes à proximité.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-lac-de-caramany/>





# LA CHARTE

## du *visorandonneur*

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**